

# GUIDE D'ELABORATION DU PLAN DE GESTION EN SEINE-SAINT-DENIS

**DE LA DEMARCHE  
AU PLAN TYPE**

**2011**



**Maîtrise d'ouvrage :**

CONSEIL GENERAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**Rédaction :**

ECOTER, Stéphane CHEMIN

**Coordination :**

CONSEIL GENERAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, Antoine ROULET (ODBU)

**Groupe de travail :**

Parc départemental du Sausset,  
Parc départemental Georges Valbon,  
Service des parcs urbains,  
Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité.  
Membres du comité de gestionnaires du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.

**Edition :**

26 août 2011



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>PREAMBULE : VERS UNE GESTION COHERENTE ET PARTAGEE DES SITES DE NATURE</b> .....	<b>7</b>
<b>LE CONTEXTE DE LA SEINE-SAINT-DENIS : ORIGINALITES, CONTRAINTES ET ATOUTS</b> .....	<b>9</b>
<b>LA DEMARCHE « PLAN DE GESTION »</b> .....	<b>10</b>
Un décideur, des partenaires, un rédacteur .....	10
Un itinéraire balisé d'échanges et de prises de décisions.....	12
Les réunions : des temps d'échanges à animer avec attention .....	13
Méthodes .....	15
Diagnostic de site : identifier des enjeux.....	16
Objectifs et stratégie : quels choix ? .....	22
Plan d'actions : Comment et quand ? .....	25
La déclinaison des objectifs Natura 2000 dans les plans de gestion .....	27
Suivi et évaluation : s'assurer de l'efficacité du plan, anticiper sa relance .....	28
Déclinaison du plan de gestion sur site par le gestionnaire.....	30
Communication.....	30
<b>MEMO : PLANNING THEORIQUE DE REALISATION D'UN PLAN DE GESTION</b> .....	<b>31</b>
<b>MEMO : PLAN DETAILLE TYPE</b> .....	<b>33</b>
<b>MEMO : CAHIER DES CHARGES TYPE</b> .....	<b>35</b>



## PREAMBULE : VERS UNE GESTION COHERENTE ET PARTAGEE DES SITES DE NATURE

Un espace de nature, qu'il soit effectivement d'origine naturelle ou une création de l'Homme, est en **perpétuel mouvement** : les arbres se développent, les fourrés gagnent du terrain, la végétation des mares recouvre les lames d'eau, les prairies deviennent friches puis quelques ligneux s'installent, etc. Il faut également compter sur les usagers de l'espace, les **contraintes qu'ils imposent et les attentes qui évoluent**.

*Chaque site est unique mais tous sont en mouvement.*

D'une région à une autre, ces processus varient. Ainsi, les parcs et jardins, les massifs et parcelles de friches délaissées de la Seine-Saint-Denis sont particuliers. Au sein d'une **matrice urbaine**, ils n'en sont pas moins - pour une surface importante - **riches de biodiversité**, ce qui s'illustre notamment par le classement d'une quinzaine d'entités en Zone de Protection Spéciale, conformément à la Directive européenne « Oiseaux ».

*La gestion d'un espace de nature doit viser la conservation de la biodiversité mais prendre également en compte les enjeux paysagers et socio-économiques*

Généralement, la gestion des milieux naturels s'attache principalement à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Dans le contexte séquano-dionysien, cet aspect (le **pilier « biodiversité »**) est à concilier avec deux autres approches tout aussi importantes. Tout d'abord le **pilier « paysage »** qui donne son identité au parc au jour de sa création mais qui doit évoluer avec les attentes et perceptions de la société tout en respectant son dessin initial. Et surtout le **pilier « socio-économique »** qui s'impose par les attentes sociales et l'environnement proche. Dans le cas des parcs du département, l'ouverture au public est à l'origine de l'existence de nombreux de ces espaces de nature et pour tous une raison aujourd'hui de les maintenir. L'équilibre entre fréquentation du public et bon fonctionnement écologique constitue donc un objectif exigeant. En effet, **les interactions entre ces différents piliers complexifient notablement les choix et renforcent le besoin d'échanger, de concerter et de communiquer**.

La gestion d'un espace dit naturel ne consiste donc pas en une simple taille des arbres et tonte de gazon. A l'heure du développement durable et d'une **attente forte de nature et de biodiversité exprimée par les représentants de la société civile**, les pratiques évoluent et l'expérience est capitalisée pour une gestion adaptée aux enjeux naturels et une utilisation raisonnée et respectueuse de ces espaces.

*Une gestion réussie est avant tout une gestion partagée, qui répond à des besoins avec la préoccupation d'un juste équilibre*

La gestion d'un espace est une **question de partage et de choix**. Il n'existe pas une gestion type, ni même un choix de gestion meilleur qu'un autre. Une gestion réussie est avant tout une gestion partagée, qui répond à des besoins avec la **préoccupation d'un juste équilibre**.

La gestion d'un site peut être envisagée « **au jour le jour** » ou **sur le long terme** (plusieurs années). La première solution peut amener à un certain nombre d'incohérences, de pertes d'informations et de choix non appropriés. Elle est toutefois mise en œuvre dans les cas d'urgence ou d'ouverture d'un nouveau site. La seconde solution est à privilégier pour **partager les objectifs, assurer la pérennité des enjeux et une utilisation efficace des budgets disponibles**.

*Le plan de gestion : trouver un consensus pour dégager des enjeux et planifier l'action*

L'établissement d'un **plan de gestion** fixe le cadre en suivant une démarche particulière, où chaque étape est essentielle. La rédaction du plan de gestion va ainsi permettre de :

- Constituer un réseau d'acteurs ayant des intérêts dans la gestion du site.
- Disposer d'un état des lieux complet et suffisant.
- Partager des objectifs et réfléchir à des solutions. Au besoin, argumenter des choix délicats et les faire connaître.
- Etablir un plan d'actions pluriannuel précis et adapté au contexte et aux moyens du gestionnaire. On entend ici par moyens à la fois ses capacités financières, humaines et techniques.
- Fixer le cadre d'un suivi, de l'évaluation de l'efficacité dudit plan de gestion et de chaque action et enfin de capitaliser l'expérience.

Le Département dispose en 2011 d'un réseau de 9 parcs départementaux et **anime un site Natura 2000 composé de 15 parcs et forêts**. Il profite par ailleurs d'une expérience de plus de 20 années dans la gestion écologique de ces espaces. Aujourd'hui, il souhaite capitaliser cette expérience et faciliter l'établissement de **synthèses départementales** par une harmonisation des

dossiers et des données produits.

Cette organisation à l'échelle du département doit également conduire à **faciliter la mise en œuvre et le suivi des actions proposées dans le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000**. La mise en place d'un plan de gestion sur chacune des entités du site Natura 2000 constitue par ailleurs une des mesures prévues dans le DOCOB.

*Harmoniser les démarches pour capitaliser l'expérience et améliorer les suivis à long terme*

Enfin, cette harmonisation ne doit pas conduire à la perte des particularités, sources de richesse dans l'expérimentation et la diversité des sites. Mais elle doit au contraire permettre de **capitaliser les innovations** et assurer une base minimale commune afin de disposer à court terme d'un **tableau de bord à l'échelle départementale** et **faciliter la transmission de la connaissance**.

Ce guide a été construit sur la base de nombreux échanges avec les gestionnaires afin, d'une part de répondre à leurs attentes et, d'autre part de proposer une démarche commune partagée. Il s'adresse en priorité aux gestionnaires et différents services du Département de la Seine-Saint-Denis. Mais il est également construit de manière à être transmis aux autres gestionnaires publics ou privés et en particulier à ceux intervenant sur les entités du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

Après une présentation du contexte séquano-dionysien, la démarche est présentée en détail afin de mieux comprendre le plan type proposé. Un cahier des charges type est également présenté en annexe pour faciliter la construction de futurs dossiers de consultation des entreprises.



*Parc départemental Jean-Moulin les Guilands*  
© Département de la Seine-Saint-Denis



*Parc communal des Beaumonts*  
© Département de la Seine-Saint-Denis



*Parc communal des Beaumonts*  
© Département de la Seine-Saint-Denis



*Le Grand Lac au parc départemental Georges Valbon*  
© Nicolas Borel



*Friches au parc départemental Georges Valbon*  
© Nicolas Borel



*Le Marais au parc départemental du Sausset*  
© Département de la Seine-Saint-Denis



*Canal de l'Ourcq au parc forestier de la Poudrerie*  
© Mathilde Zenzius



*Pavillon Maurouard au parc forestier de la Poudrerie*  
© Mathilde Zenzius



*Parc départemental de la Haute-Ile*  
© Antoine Roulet



## LE CONTEXTE DE LA SEINE-SAINT-DENIS : ORIGINALITES, CONTRAINTES ET ATOUTS

Territoire parmi les plus urbanisés de France, le département de la Seine-Saint-Denis est également marqué d'espaces de nature d'origines variées et accueillant parfois une biodiversité remarquable. Les espèces au statut de protection ou rares à l'échelle de l'Île-de-France, voire de la France, se maintiennent ainsi dans ces espaces de nature particuliers. Ainsi, malgré la fragmentation et l'omniprésence de l'homme, les suivis montrent une réelle adaptation des espèces. Certaines connues pour être exigeantes vis-à-vis des perturbations anthropiques se sont également habituées aux activités environnantes.

La majorité de ces espèces sont communes, elles supportent et tirent parfois profit d'un milieu urbain aux nombreuses particularités : habitats naturels de petites tailles et fragmentés, nuisances sonores ou lumineuse d'une part, mais en contrepartie abondance de certaines nourritures, diversité de petits habitats constituant autant de refuges pour la faune et la flore et surtout moindre présence de prédateurs. Les écosystèmes urbains connaissent donc leurs propres particularités et évolutions.

La présence d'espaces de nature en ville rend également de nombreux services à ses habitants, à commencer par l'amélioration de la qualité de vie. Ilots de fraîcheur et de respiration, lieux propices aux activités de sports et de loisirs, de ressourcement et d'éducation, ces espaces sont garants d'une vie urbaine plus agréable et durable. C'est pourquoi l'accueil du public est une raison d'être essentielle de ces espaces et un axe de travail majeur pour le Département de la Seine-Saint-Denis.



*Contexte urbain du parc Jean-Moulin les Guilands – © Département de la Seine-Saint-Denis*

**Le Département de la Seine-Saint-Denis possède une longue expérience dans le domaine de la gestion des espaces naturels en territoire urbain, ce qui constitue un atout permettant d'appréhender les interventions sur site avec un certain recul. Ainsi, gérer un espace de nature en Seine-Saint-Denis est à la fois un challenge et une expérimentation chaque jour renouvelés, visant à trouver le bon équilibre entre fréquentation du public et préservation de la biodiversité.**

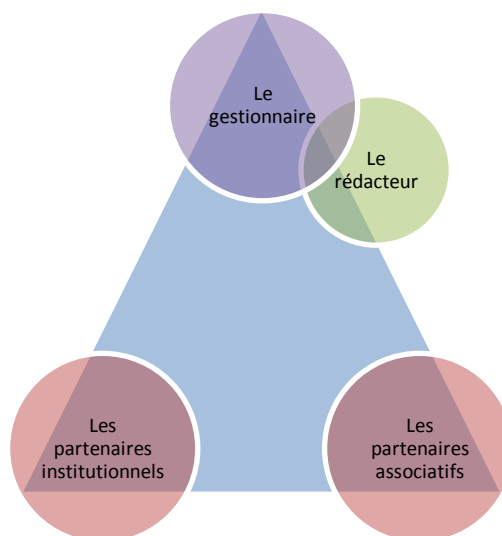
**L'aménagement, la gestion et l'interprétation de ces espaces de nature sont donc primordiaux en Seine-Saint-Denis. Les plans de gestion pluridisciplinaires sont l'outil de coordination indispensable à la mise en œuvre de ces interventions et à leur suivi.**

## LA DEMARCHE « PLAN DE GESTION »

### UN DECIDEUR, DES PARTENAIRES, UN REDACTEUR

Il est tout d'abord nécessaire de **désigner un décideur** des choix de gestion à appliquer à l'espace considéré, dans la plupart des cas le maître d'ouvrage. Puis, il faut **organiser le Comité d'élaboration** constitué de partenaires compétents et des parties prenantes du projet de gestion :

*La rédaction d'un plan de gestion est une réponse à des attentes de personnes et structures*



Le **maître d'ouvrage, décideur**, préside le Comité d'élaboration, établit ses besoins et valide les choix pris par le Comité d'élaboration.

*Le rédacteur a un rôle d'animation et sollicite chaque partie-prenante*

Dans le cas des espaces verts publics de Seine-Saint-Denis, il est le plus souvent représenté par le **gestionnaire** du site (on comprendra par « gestionnaire du site » l'ensemble du service gérant le site, qui comprend en général un responsable, et des ingénieurs, des techniciens, des gardes et/ou jardiniers), qui dispose de la connaissance historique de la vie du site : gestion passée et actuelle, contraintes rencontrées, fréquentation, attentes des visiteurs, enjeux écologiques, etc. Le gestionnaire est ainsi le pilier majeur pour l'élaboration du plan de gestion.

Les **partenaires** apportent leur connaissance du territoire, de ses enjeux, et font état de leurs attentes. En fonction du contexte, ils peuvent parfois être amenés à cofinancer la rédaction du plan de gestion ou sa mise en œuvre.

Le **rédacteur** est celui qui élabore le document, il a ainsi un rôle d'animation, de conseil et d'écoute des besoins de chacun. Si le gestionnaire décide de réaliser le plan de gestion en interne, il en est le rédacteur. Il peut également déléguer cette tâche à un prestataire extérieur, tout en suivant de près chaque étape d'avancement du document.



*Pilotage de projet au Département de la Seine-Saint-Denis  
© Département de la Seine-Saint-Denis*

De la structure du Comité d'élaboration dépendra la qualité des échanges

En détail, les **membres du Comité d'élaboration** peuvent être :

- Le Département de la Seine-Saint-Denis :
  - Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB) : **services gestionnaires**, Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), animateur du site Natura 2000, etc.
  - Autres directions : Direction de la culture, du patrimoine des sports et loisirs (DCPSL), Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA), Direction des bâtiments et de la logistique (DBL), Direction de l'aménagement et du développement (DAD), etc.
- Les services de l'Etat : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE), Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAFAF), Unité territoriale de Seine-Saint-Denis de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (UT93 de la DRIEA-IF).
- Associations et groupements de bénévoles : Ligue de protection des oiseaux (LPO), Centre ornithologique d'Ile-de-France (CORIF), Office pour la protection des insectes et de leur environnement (OPIE), associations naturalistes et environnementales locales, comité des usagers s'il existe, etc.
- Experts scientifiques de l'ODBU : Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), etc.
- Autres institutions ou collectivités : Agence de l'Eau, Conseil régional et Agence des espaces verts, communes, etc.
- Eventuellement le maître d'œuvre et le paysagiste à l'origine du site.

La durée d'un plan de gestion dépend de plusieurs facteurs :

Un plan de gestion sur 10 ans constitue un bon compromis

- Du type d'habitats naturels : la gestion d'une forêt s'envisage sur le long terme (30 à 50 ans au moins) et un plan de gestion pourra avoir une périodicité de 10 à 15 ans. En revanche, la gestion des milieux ouverts ou des aménagements liés à l'accueil du public peuvent s'envisager sur des durées plus courtes de 5 à 10 ans.
- De l'ancienneté de la gestion du site : la mise en gestion d'un site peut nécessiter d'établir rapidement un premier bilan (à + 5 ans) alors qu'un site « ancien » en terme de gestion ne nécessite pas d'évaluations aussi fréquentes.
- Des financements et cofinancements qui peuvent dépendre d'autres politiques (fonds européens en particulier).



Création de mare au parc départemental Georges Valbon © Anne-Laure Benoît

Il est conseillé l'établissement d'un **plan de gestion à 10 ans en Seine-Saint-Denis**, avec un point d'étape important à 5 ans.



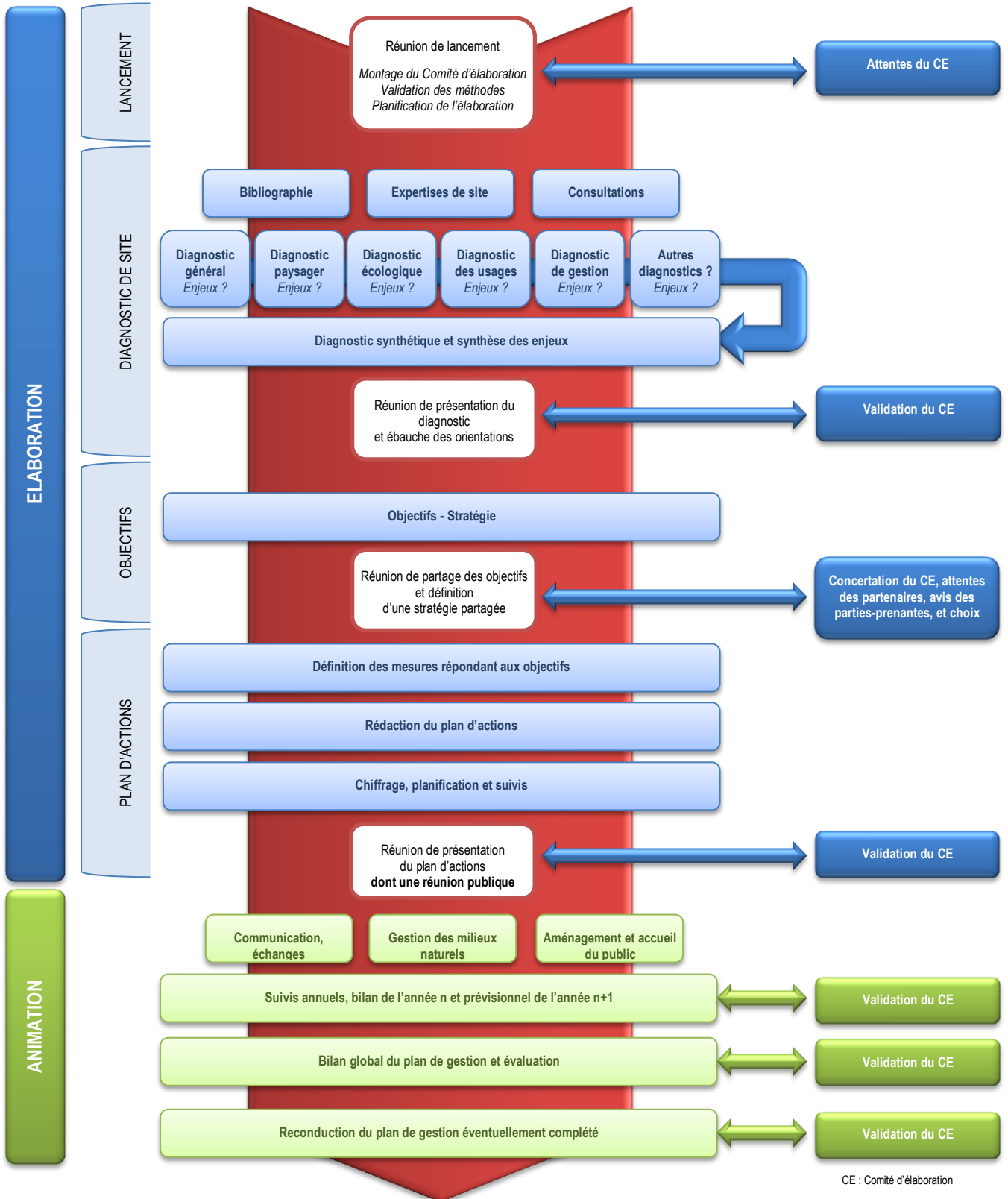
**Les clés du gestionnaire :**

- ▶ *Etablir une liste de membres au Comité d'élaboration qui soit à la fois la plus complète possible tout en étant de taille compatible avec des échanges de qualité (un nombre de 10 à 20 personnes est conseillé). Cette liste dépend notamment des contraintes connues sur le site, des enjeux écologiques et paysagers.*
- ▶ *S'accorder sur les objectifs avec les principaux partenaires, en particulier les financeurs avant la réunion de lancement.*

## UN ITINERAIRE BALISE D'ECHANGES ET DE PRISES DE DECISIONS

De la volonté à la démarche...  
 ...Du plan de gestion à sa mise en œuvre.

La gestion d'un espace est une question de partage et de choix. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un décideur et d'éléments de réflexion aidant à la décision. L'établissement d'un plan de gestion répond à ces exigences dans la démarche et la production d'informations :



## LES REUNIONS : DES TEMPS D'ECHANGES A ANIMER AVEC ATTENTION

Gérer un site, c'est intervenir ou faire le choix de ne pas intervenir. En amont, des prises de décisions nécessitent donc des échanges entre les parties prenantes. En effet, les choix sont parfois nombreux ou des avis peuvent diverger.



*Permettre aux usagers de s'exprimer, établir les choix d'aménagement, améliorer une situation issue d'une histoire : chaque étape nécessite des échanges – Aménagements du Grand lac au parc départemental Georges Valbon © Département de la Seine-Saint-Denis*

### *Le Comité d'élaboration se rencontre à chaque nouvelle étape*

La rencontre de ces parties prenantes est donc prévue à des instants clés de l'élaboration d'un plan de gestion. Les étapes d'échanges officiels ont lieu lors de la rencontre du comité d'élaboration. Ce dernier a un **rôle d'accompagnement, de conseil et de validation du plan de gestion**. L'organisation des quatre réunions détaillées ci-après est conseillée, il est néanmoins possible d'adapter cette organisation suivant le souhait du maître d'ouvrage et le contexte historique dans lequel s'inscrit le projet.

La **réunion de lancement** constitue le démarrage officiel du plan de gestion :

- Le maître d'ouvrage présente : son projet de plan de gestion, le contexte, les objectifs, les contraintes connues.
- Les partenaires présentent : leurs attentes particulières, recommandent des contacts.
- Le rédacteur présente : un planning d'élaboration, les thèmes étudiés, les méthodes qui seront utilisées, les éventuelles recommandations.

La **réunion de présentation du diagnostic** permet de faire l'état des lieux des connaissances récoltées :

- Le rédacteur présente les résultats en synthèse des thématiques étudiées ;
- La définition des enjeux est présentée ;
- Le Comité d'élaboration émet un avis sur le diagnostic et les enjeux, les valide et conseille sur les orientations de gestion et d'aménagement à étudier.

La **réunion d'échanges sur les objectifs et la stratégie** est une étape essentielle où :

- Le rédacteur du plan de gestion rappelle les enjeux, propose des objectifs cohérents, apporte les informations et présente des scénarios et clés visant le plan d'actions, sans prendre position.
- Le Comité d'élaboration discute des scénarios, valide les objectifs et fait part de ses priorités.

La réunion de présentation du plan d'actions rend compte des objectifs établis à l'étape précédente. Cette dernière réunion permet de :

- Rappeler les principaux enjeux et les objectifs arrêtés ;
- Présenter le plan d'actions hiérarchisé ;
- Présenter une planification et les éléments de suivis ;
- Dresser le déroulement à venir.



**Une fois le plan de gestion approuvé, il pourra être présenté en réunion publique, lors d'un comité des usagers ou d'un comité de quartier par exemple.**

*Pilotage de projet au Département de la Seine-Saint-Denis  
© Antoine Roulet*

*Les étapes d'échanges sont essentielles, les validations également.*

**Les étapes d'échanges sont essentielles à la bonne réalisation d'un plan de gestion.** Elles facilitent l'appropriation de la connaissance, des enjeux et des actions à mener et créent un lien entre le rédacteur et le gestionnaire de site dans les cas où ils sont distincts.

Par ailleurs, il est indispensable que chaque étape fasse l'objet d'une validation, afin de faciliter l'avancement du rédacteur, et de réaliser des réunions aux échanges constructifs et productifs.

**D'autres réunions peuvent être réalisées :** des réunions de travail sur les objectifs, des ateliers thématiques entre usagers ou experts scientifiques, etc. en fonction du contexte de chaque site et des besoins exprimés par le gestionnaire ou le Comité d'élaboration.

### Les clés du gestionnaire :

- ▶ Définir avec précision les contours géographiques du projet avant la réunion de lancement.
- ▶ Lister les attentes de chacun afin d'établir un recueil qui sera soit utilisé directement par le gestionnaire soit transmis à un prestataire sous la forme d'un cahier des charges.
- ▶ Le nombre de réunions dépendra du contexte et des enjeux mais également de la facilité à trouver un accord. Dans certains cas, doubler une réunion peut s'avérer indispensable pour passer à l'étape suivante.

### Le contenu de chaque réunion :

- ▶ Un ordre du jour précis envoyé en amont avec un document de travail.
- ▶ Une présentation basée sur un diaporama (ou un support papier).
- ▶ Un relevé de décisions.

Parfois oubliée, cette étape de présentation des méthodes comprend pourtant les clés de l'interprétation du diagnostic et des choix du maître d'ouvrage en matière de gestion et d'aménagements. Elle doit donc **être rigoureusement rédigée en fin d'élaboration du plan de gestion**.

*Présenter la méthode : cadrage incontournable à une bonne interprétation des résultats*

La méthode générale, tout d'abord, présente **les grandes étapes qui ont permis la réalisation du plan de gestion**. En général, elle comprend :

- L'équipe de rédaction : citer précisément chaque personne étant intervenue et son rôle.
- La démarche suivie pour la rédaction du plan de gestion :
  - Etape de synthèse de la connaissance amont (consultations, thèmes abordés, personnes consultées et objet de la consultation, etc.).
  - Etape de prospections (prospections de terrain, enquêtes, diagnostics divers, analyse de la situation par thématique).
  - Etape de choix stratégiques et les modalités de ces choix. Etape d'établissement du plan d'actions.
- Sont listés également les échanges et réunions (comité d'élaboration, ateliers thématiques, réunions de travail, etc.).
- Les limites générales de la méthode mise en œuvre. Il est également recommandé de rapporter le cheminement qui a permis d'éviter certaines contraintes.

*Qui réalisera l'évaluation du plan de gestion dans 5, 10 ou 15 ans. Aura-t-il les moyens de réaliser cette évaluation ?*

Ensuite, pour l'établissement des diagnostics de chaque thématique, il est nécessaire de **détailler les protocoles** mis en œuvre (cf. partie suivante).

Ces méthodes permettront une meilleure compréhension de l'état initial et faciliteront l'évaluation, à +5 ou +10 ans.



### Les clés du gestionnaire :

- ▶ *Dans la rédaction de la méthode, le gestionnaire doit se projeter dans le futur et évaluer la qualité et la suffisance des éléments inscrits à la méthode pour que celle-ci soit répétée à l'identique si nécessaire.*
- ▶ *La méthode doit être détaillée mais rester succincte : les protocoles les plus complexes pourront être présentés en annexe.*
- ▶ *Conserver les documents de travail (bordereaux de terrain, tableurs de synthèse et d'analyse, bases de données, etc.), permet de faciliter la répétition de la méthode à l'identique si nécessaire et permet un gain de temps lors de la reconduction du plan de gestion ou pour la réalisation des suivis.*



### Le contenu du chapitre méthode :

- ▶ *Equipe.*
- ▶ *Démarche (bibliographie, prospections sur site, consultations, stratégie).*
- ▶ *Comité d'élaboration.*
- ▶ *Limites.*

## DIAGNOSTIC DE SITE : IDENTIFIER DES ENJEUX

Le **diagnostic de site** constitue les fondements du plan de gestion. Il s'agit bien souvent de la partie la plus chronophage dans l'élaboration d'un plan de gestion.

Celui-ci doit regrouper suffisamment d'informations pour **comprendre le fonctionnement d'ensemble** du site et permettre au décideur de dégager des enjeux. La qualité du diagnostic s'évalue notamment par sa capacité à répondre aux questions qui ont été posées par le comité d'élaboration lors de la réunion de lancement mais également par sa capacité à susciter des interrogations et discussions entre les membres de ce comité.

*Objectif du diagnostic : disposer d'une connaissance complète et synthétique utile à la rédaction du plan d'actions*

Le **diagnostic est pluridisciplinaire**. Il aborde les questions d'histoire, de paysage, de biodiversité, d'usages, de gestion, etc.

Chaque thématique doit être abordée avec attention et un certain recul : on ne peut envisager la création d'un îlot de sénescence sans réfléchir au cheminement du visiteur, ni disposer du mobilier d'accueil sans se préoccuper des enjeux paysagers. Ces deux exemples, parmi bien d'autres, illustrent l'importance de l'état des lieux et la nécessité de confronter les enjeux.



*Observations ornithologiques au parc département du Sausset  
© Antoine Roulet*

*Le diagnostic doit être objectif et l'analyse argumentée.*

Cette partie du plan de gestion doit présenter **un état des lieux de manière objective**. Aucune prise de décision, aucune prise de position ni aucune recommandation ne doit être faite à cette étape. **Il appartient à chaque lecteur du plan de gestion de se faire sa propre opinion à la lecture d'un état des lieux.**

### Contenu du diagnostic

**Ainsi, le diagnostic de site comprend en général plusieurs thématiques :**

- Un diagnostic généraliste : situation géographique, historique, climat, topographie, foncier, etc.
- Un diagnostic paysager : plan paysager initial s'il existe, grands ensembles paysagers actuels, etc.
- Un diagnostic écologique, identifiant les habitats naturels, les espèces présentes et leurs habitats, les statuts des espèces et les éléments patrimoniaux (en fonction du statut des espèces, de leur rareté en Seine-Saint-Denis, ou d'autres critères) et le fonctionnement écologique d'ensemble. Il est essentiel de disposer de prospections de terrain sur des espèces et groupes d'espèces dont la donnée produite pourra être interprétée (espèces bien connues, observation précise et récente, etc.). Par exemple, la recherche des collemboles n'a que très peu d'intérêt pour la rédaction d'un plan de gestion, par manque de connaissance de ce groupe d'espèce. Les groupes à étudier en priorité sont :
  - les habitats naturels et la flore,
  - les oiseaux,
  - les mammifères, dont les chauves-souris,
  - les amphibiens,
  - les reptiles,
  - les insectes,
  - et parfois, en fonction des milieux et de la connaissance disponible : les champignons, les poissons, les crustacés, les hyménoptères, les araignées, etc. Dans tous les cas, il est essentiel de réaliser des prospections de terrain

*Systematiser la forme des rendus permet de faciliter la lecture et la compréhension d'un document parfois très long et complexe*

*Orienter les études de terrain en fonction des données déjà disponibles*



sur des espèces et groupes d'espèces dont la donnée produite pourra être interprétée. Ainsi, la recherche des collemboles n'a que très peu d'intérêt (à l'heure actuelle) pour la rédaction d'un plan de gestion.

- Un diagnostic des usages.
- Un diagnostic de la gestion passée et actuelle.
- Tout autre diagnostic jugé nécessaire.

*La politique européenne Natura 2000 est prise en compte dans la rédaction des plans de gestion de la Seine-Saint-Denis*

Soulignons que **le diagnostic doit intégrer la déclinaison du Document d'objectifs Natura 2000** du site de la Seine-Saint-Denis sur le territoire concerné. Une partie est consacrée au lien à établir entre le plan de gestion et le DOCOB Natura 2000 à la fin de ce guide.

En termes de production, chaque thématique peut faire l'objet de la présentation suivante :

- **Méthode** : responsable des expertises, enquêtes, protocole permettant l'état des lieux, moyens et références pour l'évaluation des enjeux, etc.
- **Résultats** : il s'agit de présenter les résultats à travers les données récoltées et leur analyse argumentée.
- **Enjeux** : faisant office de conclusion, la présentation des enjeux identifiés pour chaque diagnostic permet de pointer les éléments majeurs auxquels le plan de gestion devra apporter une réponse.

Le rédacteur doit savoir faire la part des choses entre **l'essentiel et le superflu**, afin de ne pas alourdir le diagnostic d'informations non essentielles. Le plan de gestion doit en effet être un outil de travail pour le gestionnaire dès la rédaction du diagnostic.

Si l'objet majeur reste la gestion des milieux naturels, des thèmes a priori sans lien (fréquentation du public, manifestations sportives, activités aux abords du site, etc.) sont à prendre en compte car ils influencent directement ou indirectement ces milieux naturels. Rappelons par ailleurs que l'accueil du public est un objectif majeur pour le Département de la Seine-Saint-Denis.



*Enjeux écologiques et enjeux d'accueil du public au parc département du Sausset : vers un juste équilibre*  
© Biotope

La cartographie est un outil important pour rendre compte de l'information. Leur présentation au sein du document, dans le corps du texte, facilite la lecture et la compréhension de l'ensemble.

Quelques croquis, graphiques et tableaux permettront aussi de présenter la donnée en synthèse et vaudront toujours mieux qu'un long discours.

- ▶ *La collecte de données doit rester objective et s'orienter vers l'essentiel. Ne retenir dans le diagnostic que les informations débouchant sur des enjeux de gestion. Il est ensuite possible d'affiner la connaissance dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion.*
- ▶ *Réaliser chaque diagnostic thématique (paysager, écologique, des usages et de la gestion) sans tenir compte des autres thématiques, de manière à dégager des enjeux propres à chaque thème et à pouvoir les confronter ensuite sans opinion préconçues.*
- ▶ *La présentation du diagnostic peut s'appuyer sur de nombreuses illustrations qui remplaceront agréablement du texte tout en clarifiant la présentation.*

La constitution de chaque diagnostic est par ailleurs basée sur :

- Une synthèse de la connaissance publiée,
- Des consultations (connaissance « orale » ou non publiée),
- La collecte de données sur site sur différents thèmes.

Ces trois étapes sont présentées en détail ci-dessous :

### Synthèse de la connaissance publiée

L'information recherchée aura diverses origines selon le contexte et les enjeux pressentis. L'ensemble aboutit à la réalisation d'un pré-diagnostic, qui permet notamment d'orienter la collecte de données sur site (voir ci-dessous) :

- Périmètres d'inventaires et de protections réglementaires.
- Atlas de données naturalistes.
- Bases de données diverses sur l'environnement.
- Publications locales, départementales, régionales ou nationales.
- Etudes antérieures locales.
- Etc.



Bibliographie - © ECOTER

Les principales structures productrice ou centralisatrice de données sont les suivantes :

- ODBU : données espèces, habitats naturels et études écologiques récoltées sur la Seine-Saint-Denis.
- DRIEE : données officielles, recommandations diverses.
- SINP (Système d'information nature et paysage, géré par Natureparif) : liste des études réalisées.
- CORIF, LPO : données oiseaux.
- CBNBP : données flore et habitats naturels.
- OPIE : données insectes.
- SHF : données amphibiens et reptiles.
- Associations locales et réseaux d'observateurs bénévoles : données naturalistes.
- Les différents services et direction du Département de la Seine-Saint-Denis : en fonction des besoins.

## Consultations

*Consultation : étape de partage et de recueil des attentes.*

Cette étape permet à la fois d'**échanger de l'information**, de **présenter le projet** et de **recueillir les attentes ou avis divers**. Elle comprend :

- La consultation des associations (essentiellement locales, départementales, voire régionales) et en particulier le comité des usagers s'il existe.
- La consultation des institutions associées.
- La consultation des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

Elle peut être basée sur un questionnaire validé en amont par le maître d'ouvrage, voire le Comité d'élaboration. Ce questionnaire ne constitue qu'une trame de « l'incontournable ». Il est complété au fil de la consultation de questions adaptées à la connaissance de la personne interrogée et de ses avis divers.

Un **relevé d'information est rédigé et renvoyé à la personne consultée pour validation** et éventuels compléments. Ces relevés n'ont pas vocation à être diffusés avec le plan de gestion mais alimentent la réflexion et l'état des lieux sous la forme de citations.



**Les clés du gestionnaire :**

- ▶ *Plutôt que former un Comité d'élaboration trop important qui rendrait les échanges compliqués voire impossible, il est préférable de faire participer certaines structures ou personnes aux travers de consultations.*
- ▶ *Cibler le questionnaire en fonction de la personne consultée et développer les échanges sans jamais orienter les réponses. Laisser la personne consultée développer ses idées, même si la discussion s'écarte de l'objet ou de la grille d'entretien.*
- ▶ *Un échange commence toujours par une présentation de l'objet de la consultation et se termine par une validation d'un compte rendu.*

## Collecte de données sur site

*L'importance des données collectées et donc des protocoles mis en place dépendra des enjeux supputés*

Elle est réalisée sur les thèmes souhaités. Là encore, la collecte de données visera diverses thématiques selon le contexte et les enjeux pressentis :

- Analyse paysagère, expertises naturalistes, sondages pédologiques, analyses physico-chimiques.
- Enquêtes auprès des usagers, analyse du jeu d'acteurs, enquête sociologique.
- Enquête historique, etc.

Le contexte séquano-dionysien conduit à de **nombreuses particularités** d'importance, comme par exemple :

- Sites le plus souvent créés par l'homme avec plusieurs éléments contraignants liés à l'usage de l'espace avant l'aménagement du parc, à l'importance du Plan de parc historique, etc.
- Forte fréquentation, hétérogénéité des secteurs visités, enjeux de sécurité.
- Pollutions anciennes (eau et sol notamment).
- Enjeu social très fort, rôle « d'accès à la nature », pédagogie, découverte d'un patrimoine méconnu.
- Enjeux naturalistes localement notables, manque de recul et de connaissances sur certains domaines, excellentes connaissances sur d'autres, lieu d'expérimentation sur « la nature en ville », etc.
- Longue expérience de gestion, moyens et équipes assez importants mais variabilité d'un site à l'autre.

*Le contexte séquano-dionysien conduit à de nombreuses particularités induisant des études parfois originales pour un plan de gestion*

*Réaliser en amont une pré-évaluation des enjeux, sur la base de la connaissance disponible, permet de mieux cibler le travail à réaliser pour l'élaboration du plan de gestion*

Pour chaque projet de plan de gestion, **le gestionnaire doit donc établir un premier état des lieux succinct des particularités du site à étudier** (ce qui peut se résumer en une page) afin d'orienter la recherche d'informations lors de l'élaboration du plan.

## Quels enjeux ?

Le diagnostic de chaque thématique doit aboutir à l'établissement d'une **synthèse des enjeux**. L'aspect synthétique de la conclusion est essentiel à sa bonne appropriation et à la prise de position aux étapes suivantes.

Les enjeux identifient les éléments (matériels ou immatériels), qui vont constituer l'origine des objectifs et actions à mettre en œuvre. Ils doivent donc être mûrement réfléchis, avec suffisamment de recul et partagés par les membres du Comité d'élaboration.



En détail, le rédacteur, en lien avec le gestionnaire si ceux-ci sont distincts, pourra se poser les questions suivantes (non exhaustif) afin de cibler les enjeux :

- Quel dessin est à l'origine du site (plans du paysagiste), constituant pour certains sites une base de discussion incontournable ?
- Qu'est-ce qui est remarquable (rare, peu commun, identitaire, etc.) à l'échelle du site et de la Seine-Saint-Denis ?
- Qu'attendent en priorité les usagers, le gestionnaire, les services de l'Etat, les associations ? Est-ce conciliable avec les priorités du gestionnaire ?
- Quelle perte serait très dommageable à l'image du site et à son utilisation ?
- Quelles sont les contraintes fortes qui limitent l'expression des éléments remarquables ?
- Quels sont les points noirs, les éléments regrettables, etc. ?
- Où se situent les principaux conflits d'usagers (existants ou en dormance), et qu'elles en sont les raisons ?
- Existe-t-il des potentialités ? Pourquoi ne s'expriment-elles pas pour l'heure ?
- Etc.



Synthèse et analyse des données - © ECOTER

L'exemple ci-dessous illustre la transition entre le diagnostic et les enjeux :

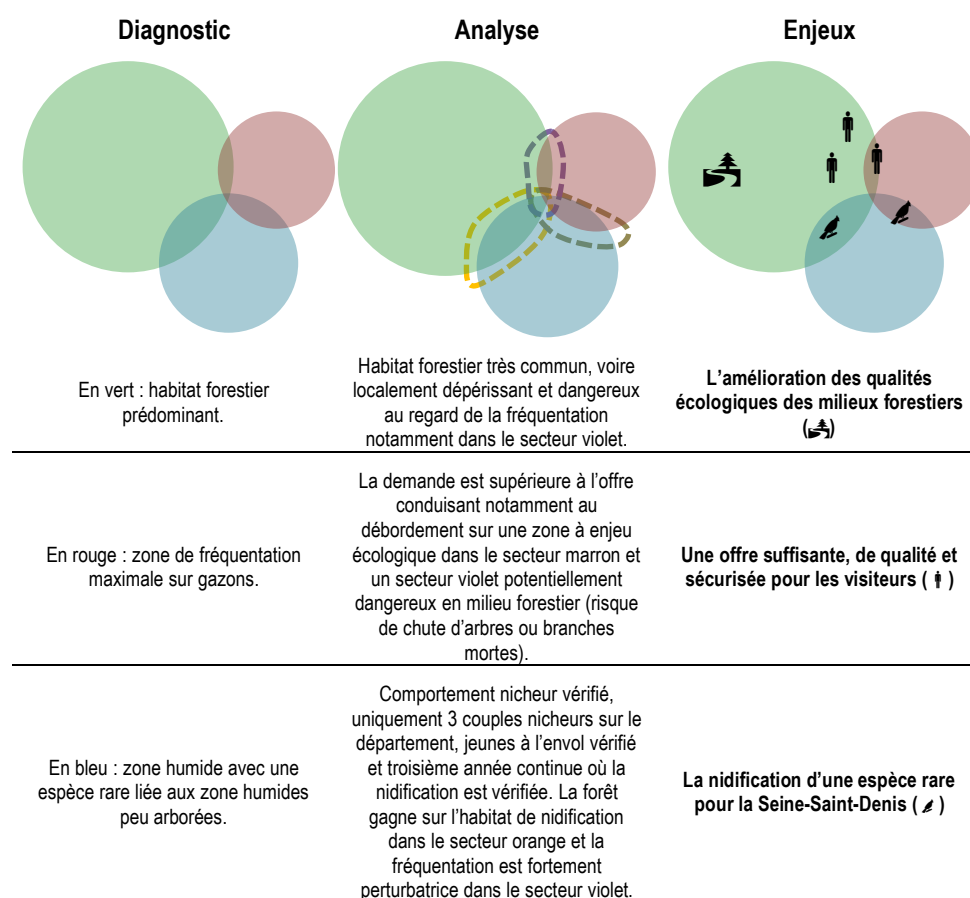
Etat des lieux	Éléments d'analyse	Enjeux
Présence d'une espèce d'oiseau rare en Seine-Saint-Denis	Comportement nicheur vérifié. Uniquement 3 couples nicheurs sur le département. Jeunes à l'envol vérifié. Troisième année continue où la nidification est vérifiée	Nidification d'une espèce rare pour la Seine-Saint-Denis

Il appartient ensuite au rédacteur de **prendre du recul** pour :

- Identifier ce que l'on peut conserver ou améliorer en fonction des moyens humains, techniques et financiers disponibles.
- Ecarter les attentes trop personnelles pour relever d'une gestion publique.
- Ecarter les observations naturalistes ponctuelles ne pouvant, à elles seules, justifier d'un investissement.
- Etc.

*Identifier des enjeux demande au gestionnaire de prendre du recul et donc du temps.*

En conclusion, une carte d'enjeux peut être présentée. L'exemple simplifié ci-dessous illustre schématiquement la démarche :



### Les clés du gestionnaire :

- ▶ *Prendre du recul dans l'établissement des enjeux en faisant la part des choses entre l'essentiel et le superflu.*
- ▶ *Illustrer de photographies et schémas : la constitution d'une série de photographies du site permettra de faciliter la réalisation des bilans quelques années plus tard.*
- ▶ *La cartographie est un outil essentiel, parfois plus efficace que des descriptions textuelles.*
- ▶ *Etablir une synthèse simple mais précise.*

### Le contenu du diagnostic :

- ▶ *Introduction.*
- ▶ *Méthodes générales.*
- ▶ *Diagnostic général.*
- ▶ *Diagnostic paysager, écologique, des usages, de gestion, autres diagnostics au besoin et selon le contexte, comprenant chacun : une méthode particulière, un état des lieux, une présentation des enjeux.*
- ▶ *Une synthèse des enjeux.*
- ▶ *Les cartes, schémas et croquis adaptées à chaque information.*

## OBJECTIFS ET STRATEGIE : QUELS CHOIX ?

*Dégager des scénarios à partir des enjeux puis décliner des objectifs précis*

Il s'agit d'une **étape essentielle** et certainement la plus importante, bien qu'on lui porte parfois trop peu d'attention. C'est à ce moment de l'élaboration du plan de gestion que l'on **confronte les enjeux à des scénarios de gestion**.

Un scénario se compose d'un ensemble d'orientations issues de choix. Pour faciliter l'établissement des scénarios, il est conseillé de partir d'un enjeu majeur et d'énoncer autour une série d'orientations compatibles et cohérentes. Chaque scénario est ensuite confronté à l'ensemble des enjeux du site (se référer au diagnostic) afin de permettre au Comité d'élaboration de faire un choix.

Les scénarios retenus sont présentés au Comité d'élaboration. Il est recommandé d'organiser ces différents scénarios par grandes variantes de gestion plutôt que de les organiser « du moins onéreux au plus onéreux ».



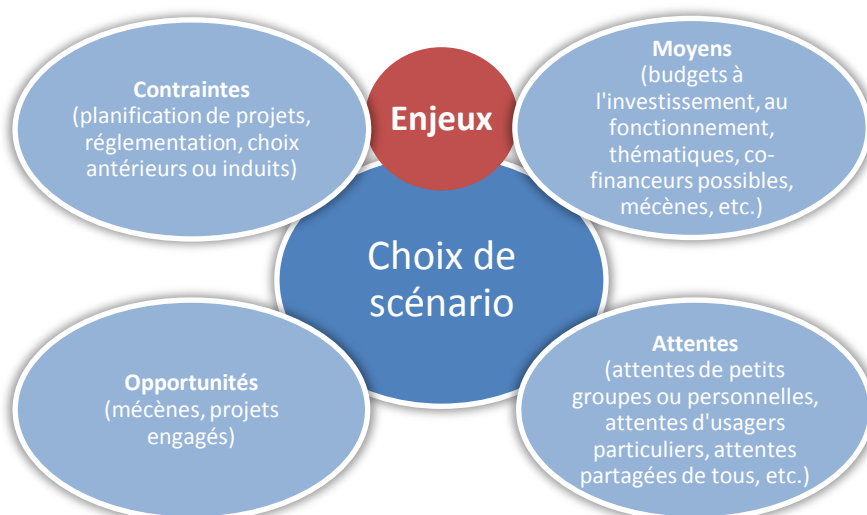
Parc départemental de la Haute-Ile – © Anne-Laure Benoît

*Un plan de gestion a vocation à être relancé après une première phase : tout ne peut être envisagé sur 5 ou 10 ans*

C'est donc une **étape de choix et de partage** entre les parties prenantes du projet. C'est également à cette étape que certains projets doivent être abandonnés s'ils semblent en dehors des réalités techniques et économiques du plan de gestion. En effet, **le plan de gestion n'aura de valeur que s'il est raisonnablement réalisable**. Soulignons par ailleurs qu'un plan de gestion a vocation à être relancé après une première phase et que tout ne peut être envisagé en une seule phase.

Cette étape nécessite la rencontre du Comité d'élaboration et très souvent, en complément, des échanges avec les spécialistes de chaque enjeu qui apporteront un **jugement objectif et un certain recul** quant aux choix qui se dessineront. Rappelons ici que les choix sont notamment motivés par :

- Des **attentes** parfois personnelles : cas par exemple d'un petit groupe d'utilisateurs souhaitant disposer d'un aménagement particulier.
- Des **besoins** objectifs ou d'ordre réglementaire : réglementation liée aux coupes d'arbres, à la gestion des eaux et des ouvrages hydrauliques, objectifs de la politique Natura 2000, etc.
- Des **contraintes** techniques ou budgétaires : peu de moyens humains disponibles ou manque de compétences, limitation des budgets à l'investissement ou au fonctionnement ou bien ciblés sur des thématiques précises, etc.
- Des **opportunités** : participation d'un co-financeur, participation active d'une association ou d'une collectivité locale porteuse d'un projet bien engagé, etc.



Le scénario choisi permet ensuite de définir des objectifs et de proposer des moyens et leviers pour atteindre ces objectifs.

Les objectifs doivent à minima être clairement qualifiés et, si possible, quantifiés

Si l'établissement du scénario reste relativement simple, il est plus complexe de définir avec précision **les objectifs qui doivent être décrits un à un, clairement qualifiés et si possible quantifiés**. Exemple : *Convertir en prairie de fauche tardive 50% des gazons du parc, à raison de 10% par an pendant 5 ans*. Quantifier avec précision un objectif facilitera l'établissement des bilans mais également la gestion de tous les jours.

Le tableau suivant présente un outil permettant d'arriver à l'identification des objectifs :

Enjeux	Potentialité	Menaces	Risque	Objectif
Nidification d'une espèce rare pour la Seine-Saint-Denis	Maintien de la population nicheuse	Fréquentation désorganisée et incompatible à proximité	Abandon des nichées, abandon du site de nidification, disparition de l'espèce sur le secteur	Rendre cohérentes les attentes des usagers et la tranquillité du secteur nécessaire à la nidification.

Les objectifs à long terme sont déclinés en objectifs opérationnels pour le plan de gestion

On détermine en général un petit nombre d'objectifs à long terme, c'est-à-dire applicables sur une durée dépassant de loin celle du plan de gestion, qui sont déclinés en objectifs opérationnels (souvent plus nombreux), portant sur la durée du plan de gestion.

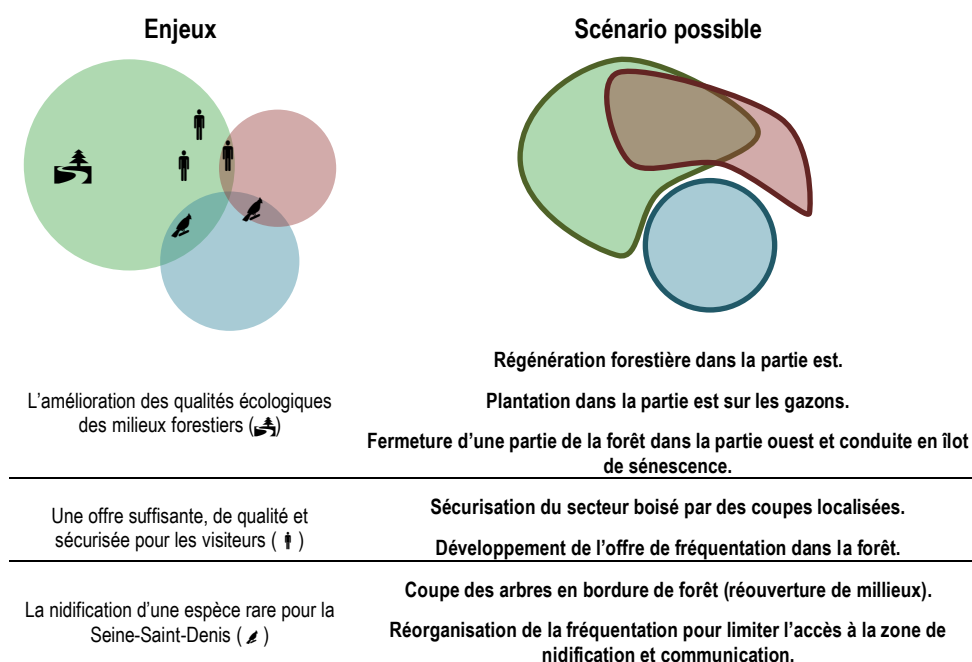
Par exemple, concernant l'enjeu de « *Nidification d'une espèce rare pour la Seine-Saint-Denis* » :

- L'objectif à long terme est le suivant : « *Rendre cohérentes les attentes des usagers et la tranquillité du secteur nécessaire à la nidification* ».
- L'objectif opérationnel pourrait être : « *Maintenir une surface de 1 ha non fréquentée au niveau de la roselière et fermer le chemin circulant autour de la roselière pendant la nidification tout en accompagnant cette restriction temporaire d'une communication* ».

Prendre le temps de la réflexion sur les **moyens**, les **leviers**, les **partenariats**, etc. est également nécessaire dès cette étape car ils constituent **des critères de choix**.

La stratégie comprend ainsi le scénario choisi, les objectifs identifiés et les moyens listés. Elle doit être **validée par le Comité d'élaboration** du plan de gestion.

Le schéma suivant reprend l'exemple de la partie précédente avec un scénario possible :



 **Les clés du gestionnaire :**

- 
- ▶ *Le recul est indispensable : il impose des temps d'arrêts dans l'élaboration du plan de gestion.*
  - ▶ *Il est essentiel de conserver un ordre de grandeur des moyens financiers disponibles dans la définition des objectifs.*

 **Le contenu de la partie objectifs et stratégie :**

- 
- ▶ *Présentation synthétique de la démarche.*
  - ▶ *Présentation succincte des divers scénarios étudiés et détail du scénario choisi.*
  - ▶ *Objectifs à long terme et objectifs opérationnels.*



## PLAN D' ACTIONS : COMMENT ET QUAND ?

Le **plan d'actions** est le cœur technique du plan de gestion et établit les bases de l'intervention de demain. Ce plan d'actions comprend :

- Des fiches actions.
- Une démarche de suivi.
- Des tableaux de bords de planification.
- Un budget estimatif.

*Le plan d'actions est avant tout un outil de travail qui se veut pratique, synthétique, aisé à mettre en œuvre et à communiquer*

Les **fiches actions** en premier lieu présentent avec précision les protocoles, la localisation de chaque action, les partenaires techniques et financiers et les moyens proposés pour le suivi de chacune des actions. Le rédacteur du plan d'actions préférera toujours des **illustrations** (photomontages, croquis, esquisses, plans, etc.), bien détaillées à de trop longs discours.

Le cadre d'une **fiche action type** est présentée ci-dessous :

N° de l'action XXX	TITRE DE L'ACTION						Priorité
							Mesure Natura 2000 : XXX
Objectif de l'action	<i>Rappeler en quelques mots l'objectif poursuivi. Eventuellement compléter en rappelant l'objectif du DOCOB qui est concerné.</i>						
Maitre d'ouvrage	<i>Identifier le maître d'ouvrage.</i>						
Lieu de l'intervention	<i>Localiser l'application de l'action, si possible à la parcelle, éventuellement avec une carte ou, a minima, par une situation simple en citant des secteurs de sites.</i>						
Cible	<i>Indiquer les groupes faunistiques/floristiques et/ou publics concernés</i>						
Description technique de l'action	<i>Identifier de manière précise, claire et illustrée les moyens nécessaires (humains et techniques), les méthodes et protocoles opératoires, la fréquence d'intervention, les lieux particuliers, les solutions secondaires, etc.</i>						
	<i>Action 1.1 : Titre</i>						
	<i>Action 1.2 : Titre</i>						
	<i>Etc.</i>						
Indicateurs de suivi	<i>Lister a minima un indicateur de suivi. Préférer des indicateurs simples à suivre mais rendant compte avec précision des résultats plutôt que des indicateurs complexes qui ne seront peut-être pas suivis par manque de temps ou de moyens.</i>						
Incidence sur les enjeux de conservation Natura 2000	<i>Il ne s'agit pas ici de réaliser une étude des incidences au titre de Natura 2000, mais d'identifier de manière simple le risque ou la plus-value de l'action pour les objectifs de la politique Natura 2000 en Seine-Saint-Denis.</i>						
Partenaires	<i>Partenaires techniques</i>			<i>Les citer</i>			
	<i>Partenaires financiers</i>			<i>Les citer</i>			
Planification de l'action	1	2	3	4	5	6	
<i>Sous-action 1</i>							
<i>Sous-action 2</i>							
<i>Etc.</i>							
Budget annuel de l'action							

*Le découpage d'actions en sous-actions permet de préciser les protocoles de mise en œuvre mais également de compiler les sous-actions complémentaires entre elles*

**Chaque action peut être découpée en sous-actions.** Il est effectivement recommandé de compiler les actions complémentaires sous une seule fiche afin de faciliter la compréhension du plan d'actions et surtout l'objectif poursuivi.

Chaque action doit disposer en outre d'un suivi. Il peut être très simple (réponse par « oui » ou par « non » à la question : « Mise en œuvre de l'action ? »), à beaucoup plus complexe au besoin (protocole scientifique lourd).

La **démarche globale de suivi** est également proposée en fin de plan d'actions. Elle insiste sur la nécessité de réaliser un suivi régulier pour faciliter à plus ou moins long terme l'établissement d'une évaluation du plan d'actions et de sa mise en œuvre. De plus, le suivi d'un plan de gestion est indispensable pour conserver une réactivité dans l'action (se rendre compte de l'absence de résultat ou de conséquences négatives inattendues, par exemple), capitaliser l'expérience et faciliter la mise en œuvre de l'évaluation en fin de plan de gestion.

Enfin, les **tableaux de bords** planifient les actions et sont accompagnés d'un **budget estimatif** (en coût réel ou temps homme). Il est recommandé de détailler les dépenses relevant des investissements de celles relevant du fonctionnement.

**Le plan de gestion est une démarche essentielle de la vie d'un site.** En quelques mois se décide la gestion d'un espace pour plusieurs années. Prendre le temps de l'échange et du choix est donc fondamental, en particulier dans l'élaboration du plan d'actions. La gestion ne sera en effet efficace et bien comprise que si les gestionnaires et les parties prenantes se sont approprié le plan de gestion, qu'ils ont compris les objectifs et cerné les cibles.

**Le plan de gestion doit également pouvoir être lu et compris par une personne totalement extérieure au Département :** notamment pour des partenaires, dans le cas de jumelages et d'échanges d'expériences, ou encore pour les politiques nationales. En ce sens, ce qui semble superflu pour un gestionnaire de parc ne l'est pas forcément pour tous et la rédaction doit donc être réalisée avec un certain recul.



*Pâturage sur le parc départemental de la Haute-Ile  
© Antoine Roulet*



#### **Les clés du gestionnaire :**

- ▶ *Préférer les cartes, croquis, photomontages et dessins, même très simples aux présentations textuelles.*
- ▶ *Compiler sous une même fiche les actions complémentaires.*
- ▶ *Préférer un nombre d'actions limité mais réaliste.*



#### **Le contenu du plan d'actions :**

- ▶ *Tableau synthétique des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des actions (déclinaison hiérarchique recommandée).*
- ▶ *Fiches actions.*
- ▶ *Tableau de bord de la mise en œuvre des actions : planification.*
- ▶ *Tableau de bord des suivis.*
- ▶ *Budget (investissement et fonctionnement).*

## LA DECLINAISON DES OBJECTIFS NATURA 2000 DANS LES PLANS DE GESTION

*Le plan de gestion est un outil important de la mise en œuvre des actions prévues au DOCOB*

*Les actions du plan de gestion doivent être compatibles avec les objectifs de conservation du site Natura 2000*

De nombreux espaces naturels du département sont inclus dans le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis (ZPS FR1112013), pour lequel le Département anime un Document d'objectifs (DOCOB). **Les plans de gestion établis pour ces espaces sont donc un outil permettant de programmer et de mettre en œuvre une part importante des mesures proposées au DOCOB.** Chaque gestionnaire des entités composant le site Natura 2000 a en effet la responsabilité de garantir le bon état de conservation des espèces d'oiseaux à l'origine du classement. Soulignons que le DOCOB de ce site Natura 2000 se focalise sur certaines espèces d'oiseaux menacées au niveau européen et pour lesquelles la Seine-Saint-Denis a un rôle à jouer. Or, le plan de gestion doit porter sur ces espèces mais également s'intéresser à toutes les autres, ainsi qu'aux enjeux paysagers, de fréquentation, d'usage, etc. Pour cela, chaque plan de gestion doit à la fois :

- Etre compatible avec l'ensemble des objectifs du DOCOB de manière à participer au bon état de conservation des espèces à l'origine du classement Natura 2000.
- Intégrer **dans son plan d'actions** les mesures figurant dans ce DOCOB, dont les objectifs sont adaptés à l'entité en question.
- Permettre à l'animateur du site Natura 2000 de conduire les actions prévues dans le DOCOB et de produire des informations afin d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces : surfaces des milieux, évolution des effectifs, découverte d'une espèce invasive ou d'une contrainte majeure, etc.

Lorsque le plan de gestion peut répondre aux objectifs du DOCOB, deux solutions sont possibles :

- Si une mesure du DOCOB répond parfaitement à un objectif du plan de gestion, la fiche mesure du DOCOB est directement intégrée au plan d'actions.
- Si une adaptation est nécessaire, une nouvelle fiche action est rédigée, intégrant les objectifs, moyens et conditions liées la mise en œuvre de la politique Natura 2000.

Dans tous les cas, chaque action fera l'objet d'une évaluation des incidences sur les espèces ciblées au titre de Natura 2000 : c'est l'objet de la ligne « Incidence sur les enjeux de conservation Natura 2000 » présente dans chaque fiche action.

### **Le cas particulier des coupes et abattages d'arbres :**

*Anticiper la question des études d'incidences par une validation du plan de gestion par la DRIEE et la DRIAFAF*

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 a donné lieu à la constitution des listes locales précisant les nouvelles modalités d'intégration de l'évaluation des incidences Natura 2000 dans les régimes d'autorisation, d'approbation et de déclaration préexistants. Ces listes doivent être arrêtées par les préfets en vertu de l'article L. 414-4 (point III-2) du code de l'environnement.

En Seine-Saint-Denis, l'établissement de la première liste locale d'étude d'incidence, concernant les projets et travaux soumis à encadrement (déclaration, autorisation) a permis de lister "Les coupes et abattages d'arbres, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignements soumis à déclaration préalable au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme."

Pour des raisons de compatibilité avec le DOCOB et d'autorisation des coupes et abattages situés en « Espace boisé classé », les plans de gestion devront être validés par l'animateur du site Natura 2000 et par les services de l'Etat suivants : DRIEE et DRIAFAF. Cette unique validation possède l'avantage de limiter les démarches administratives ultérieures et d'avoir une vision globale de la gestion des peuplements forestiers. En effet, la multiplication des études d'incidences avant chaque intervention s'avère trop chronophage.

Le plan de gestion devra donc contenir, à la fin du plan d'actions une évaluation des incidences de l'ensemble des actions prévues.

Si le document a été convenablement réalisé, les objectifs du DOCOB Natura 2000 auront été pris en compte dès le diagnostic. Cette évaluation des incidences pourra donc prendre la forme **d'un simple récapitulatif argumenté portant sur le respect des objectifs du DOCOB, sur l'impact positif des actions prévues sur les espèces ciblées par le classement Natura 2000 et sur l'absence de risque d'incidence notable.**

## SUIVI ET EVALUATION : S'ASSURER DE L'EFFICACITE DU PLAN, ANTICIPER SA RELANCE

*Les suivis permettent au gestionnaire d'évaluer en continu l'avancement du plan de gestion et l'efficacité des actions mises en œuvre*

Les suivis et l'évaluation ont pour objet à la fois **d'évaluer l'efficacité des actions proposées** au plan et **l'efficacité du plan lui-même**.

L'évaluation est essentielle à la bonne conduite du plan de gestion. Elle assure au gestionnaire un **suivi régulier** et des **points d'arrêts** permettant de réorienter au besoin les actions prévues.

De plus, dans le cas particulier de la Seine-Saint-Denis, les plans de gestion ont vocation à mettre en œuvre un certain nombre d'actions visant les objectifs de la politique Natura 2000 et donc, de rendre compte de résultats.

Pour un plan de gestion établi sur 10 ans, l'évaluation a lieu à plusieurs stades de la mise en œuvre du plan de gestion :

- **Chaque année** : la réalisation d'un suivi annuel par action (ou sous-action) est indispensable pour capitaliser l'expérience et pouvoir faire des choix plus tard. Elle permet une évaluation succincte de la qualité des actions et une éventuelle réorientation. Certains des éléments compilés sont également indispensables à l'animateur du site Natura 2000 qui doit chaque année établir un bilan du DOCOB.
- **A mi-parcours, au bout de 5 ans** : une évaluation plus approfondie avec réorientation des actions et adaptation du calendrier de réalisation si nécessaire.
- **En fin de plan**, afin d'évaluer l'efficacité du plan et de chaque action et d'orienter la relance d'un nouveau plan de gestion.

Les suivis annuels par action doivent être simples à établir et surtout peu chronophages. Il est préconisé des tableaux de bord très simples du type de celui présenté ci-dessous :

*Les suivis d'actions et du plan doivent être simples à mettre en œuvre et peu chronophages*

Action	Avancement de l'action – Année 2012					
	Importance de l'objectif	Urgence de l'action	Action non commencée	Action initiée	Action réalisée	Commentaire
1.1	Forte	Basse				Action lancée en 2010, en cours.
1.2	Faible	Elevée				Action lancée en 2011, en cours. Se terminera fin 2013.
1.3	Faible	Intermédiaire				Action lancée en 2010, terminée en 2012 mais l'objectif n'est pas atteint. L'action était insuffisante pour atteindre les objectifs mais quelques résultats positifs sont visibles.
2.1	Modérée	Intermédiaire				Action lancée en 2010, finalisée en 2012. Objectif atteint.
2.2	Forte	Elevée				Action à lancer en 2013.
3.1	Forte	Elevée				Action à lancer en 2013.
4.1	Modérée	Basse				Action lancée en 2010, finalisée en 2012. Objectif atteint. Toutefois, l'action est maintenue pour 2013 et 2014 afin de renforcer les résultats.
4.2	Forte	Elevée				Action abandonnée : manque de financement. A rediscuter en Comité de fin d'année au regard de l'aspect prioritaire de cette action.

Ce tableau permet de calculer le nombre d'actions réalisées, initiées, non commencées, éventuellement triées par niveau de priorité. Si le gestionnaire le souhaite, il est également possible de calculer un indice de réalisation du plan de gestion, en appliquant le système de calcul suivant : action réalisée : 2 points, initiée : 1 point, non commencée : 0 ; pondérée par le niveau de priorité (faible : x1, moyen x2, fort x5).

En fin de plan de gestion, une synthèse pourra être élaborée à partir de ces éléments.

*L'évaluation d'un plan de gestion est un temps important de la vie d'un site. A l'image de la rédaction d'un plan de gestion, cette évaluation pose les bases de la gestion à venir*

L'évaluation finale du plan de gestion doit par ailleurs faire état :

- Des actions qui ont fonctionné et qui ont été efficaces (réponse aux objectifs, bénéfices apportés, etc.).
- Des actions qui n'ont pas fonctionné (en expliquer les raisons ou a minima établir des hypothèses qui pourront être réutilisées pour affiner les actions ou les abandonner à l'avenir) ou celles qui ont fonctionné mais qui n'ont pas abouti aux résultats escomptés.
- Des contraintes de mise en œuvre et d'éventuelles solutions en réponse (capitalisation de l'expérience).
- Des réactions des usagers du site.
- Des évolutions du site (fonctionnement, aménagement, usages, etc.).
- De découvertes notables pour le site (nouvelles espèces remarquables par exemple).

Au besoin, l'évaluation peut être également l'opportunité d'un **nouveau diagnostic**, même partiel sur certains aspects :

- Fréquentation, activités, etc.
- Audits à portée sociologique.
- Cartographie des habitats naturels.
- Inventaires naturalistes.

Ces nouvelles données permettront d'**affiner la relance du plan de gestion sur les dix ans à venir**. Cette relance peut suivre deux démarches :

*Un plan d'actions peut être facilement réutilisé pour relancer une nouvelle période de gestion, notamment dans le cas des sites bénéficiant d'une gestion depuis plusieurs années.*

- **La démarche simplifiée** : elle consiste en une simple reprise du précédent plan d'actions en mettant à jour les fiches actions selon les conclusions de l'évaluation et les nouveaux objectifs fixés.
- **La démarche complète** : elle consiste en une réécriture du plan de gestion, mais en général moins détaillé que le premier, avec des objectifs opérationnels revus plus en profondeur et un plan d'actions également réécrit.

Quelque soit la démarche choisie, elle doit être ponctuée d'échanges avec les usagers (consultations), les parties prenantes (services de l'Etat, collectivités territoriales, associations, etc.). Le Comité d'élaboration est également présent en début et fin d'évaluation pour apporter son avis.

### Les clés du gestionnaire :

- ▶ *Un suivi régulier est indispensable à la réalisation d'une évaluation de qualité et rapide. Pour cela, consigner régulièrement et soigneusement les observations et synthèses (tant en terme de données que de moyens de récupération de la donnée) : la mémoire n'est pas parfaite.*
- ▶ *L'utilisation d'outils simples et numériques (bases de données, cartographie sous SIG), permet de faire évoluer rapidement la connaissance tout en conservant des traces des anciens états.*
- ▶ *L'utilisation de tableaux de synthèses pour l'évaluation permet une présentation claire et concise. Ils doivent être accompagnés de conclusions accessibles à tout public.*

### Le contenu de l'évaluation :

- ▶ *Tableaux de bords de suivi et d'évaluation préparés pour s'assurer de compiler toute la donnée nécessaire à une future évaluation.*
- ▶ *Annualisation des suivis.*
- ▶ *Tableaux de synthèses commentés sur l'efficacité des actions, les attentes et réorientations éventuelles.*

## DECLINAISON DU PLAN DE GESTION SUR SITE PAR LE GESTIONNAIRE

La déclinaison du plan de gestion par le gestionnaire constitue la transition entre la rédaction du plan et sa mise en œuvre. Si toutes les étapes présentées ci-dessus ont été accompagnées d'échanges réguliers, elle se fait aisément, voire naturellement.

Dans le cas où le gestionnaire n'est pas le rédacteur du plan de gestion, **la passation doit s'accompagner d'un minimum d'échanges, en particulier sur site.**

Pour faciliter cette étape, il est proposé que le gestionnaire, accompagné du rédacteur, affine lui-même **le plan de gestion**. Cela consiste en :

- **Une présentation du plan de gestion par son auteur au gestionnaire** en abordant chaque principe du scénario retenu et en s'assurant de la bonne compréhension des objectifs.
- **Une déclinaison par le gestionnaire de chaque fiche action.** Celle-ci peut se faire par la rédaction détaillée de l'action, la réalisation de cartographie des interventions ou la précision des actions par secteur précis du site.

Cette étape a également beaucoup d'importance pour :

- L'implication des agents de terrain et la communication sur les enjeux du secteur qu'ils parcourent.
- La sensibilisation et au besoin la formation des intervenants extérieurs.

Enfin, il s'agit d'une période clé pour :

- **Organiser des formations techniques** en cas de changements de pratiques ou des formations à la planification et au suivi de projets, à destination du gestionnaire de site, pour faciliter la mise en œuvre future du plan d'actions.
- **Etablir les préconisations à destination des entreprises**, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux prévus. Comme par exemple la réalisation de fiches explicatives simples et illustrées des travaux d'entretien.

## COMMUNICATION

Une **réunion publique** peut être proposée en fin d'élaboration. Elle peut permettre :

- L'appropriation d'un site et de sa gestion par les riverains et usagers.
- La compréhension de certaines nuisances inhérentes à la gestion du site (bruit des engins, poussières ponctuelles, coupes d'arbres ou bosquets, etc.).

D'autres moyens de communication peuvent être utilisés pour informer les usagers de l'existence d'un plan de gestion : affichage sur le site, article dans les magazines des collectivités, échanges avec les gardes et services techniques, etc.

## MEMO : PLANNING THEORIQUE DE REALISATION D'UN PLAN DE GESTION

Le tableau ci-dessous présente un planning théorique de réalisation d'un plan de gestion. A noter que le diagnostic écologique peut être raccourci en fonction des données disponibles. Ce planning intègre les phases d'échanges et de validation intermédiaires.

	Année 1												Année 2											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
<b>ETABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC</b>																								
<i>Réunion : lancement</i>	■																							
<i>Diagnostic général</i>	■	■	■																					
<i>Diagnostic paysager</i>		■			■	■																		
<i>Diagnostic écologique</i>		■	■	■	■	■	■	■	■															
<i>Diagnostic socio-économique</i>		■	■	■		■	■																	
<i>Diagnostic de la gestion</i>										■	■													
<i>Réunion : présentation du diagnostic</i>											■													
<b>ENJEUX, OBJECTIFS ET STRATEGIE</b>																								
<i>Synthèse des enjeux</i>											■	■												
<i>Définition des objectifs</i>											■	■	■											
<i>Etude des scénarios, choix</i>												■	■	■										
<i>Déroulement de la stratégie</i>													■	■										
<i>Réunion : présentation de la stratégie</i>														■										
<b>DEFINITION DU PLAN D' ACTIONS</b>																								
<i>Plan d'actions</i>															■	■	■	■						
<i>Tableaux de bords de suivi</i>																		■	■					
<i>Budgétisation</i>																			■	■				
<i>Planification</i>																				■	■			
<i>Réunion : présentation du plan d'actions</i>																					■	■		
<b>APPLICATION SUR SITE</b>																								
<i>Déclinaison localisée des actions</i>																					■	■		
<i>Appropriation locale</i>																					■	■		





## MEMO : PLAN DETAILLE TYPE

Le plan détaillé présenté ci-dessous se veut le plus complet possible. Il est donc **à appliquer et à adapter en fonction du contexte**. Les méthodes standards ont été privilégiées afin de faciliter la rédaction.

Il comprend 9 grandes parties :

- Introduction
- Méthode
- Diagnostic du site
- Objectifs de gestion et stratégie
- Plan d'actions
- Suivis et évaluation
- Bibliographie
- Glossaire
- Annexes

Des propositions de cartes (✦) et de tableaux (T) utiles à produire sont également présentées.

### I - INTRODUCTION

✦ Carte de situation du site

### II - METHODE

II.1 - Equipe

II.2 - Méthode générale

II.3 - Limites de la méthode

### III - DIAGNOSTIC DU SITE

III.1 - Informations générales

III.2 - Diagnostic paysager

III.2.1 - Méthode

III.2.2 - Résultats

III.2.3 - Enjeux

✦ Plan historique du site

✦ Carte des entités paysagères

✦ Carte des vues paysagères

✦ Carte des points noirs paysagers

III.3 - Diagnostic écologique

III.3.1 - Les compartiments étudiés

- Méthode

- Résultats

- Enjeux

T Liste des espèces présentes

✦ Carte de localisation des espèces et habitats d'espèces

✦ Carte des habitats naturels

### III.3.2 - Fonctionnalité écologique

✦ Carte des fonctionnalités écologiques

### III.3.3 - Synthèse des enjeux écologiques

✦ Carte de synthèse des enjeux écologiques

### III.4 - Diagnostic socio-économique

#### III.4.1 - Fréquentation

✦ Carte des types et niveaux de fréquentation

#### III.4.2 - Accueil des publics et aspects pédagogiques

✦ Carte des aménagements visant l'accueil du public

### III.5 - Diagnostic des gestions passées et actuelles

#### III.5.1 - Synthèse des actions menées

#### III.5.2 - Gestion actuelle

#### III.5.3 - Synthèse des enjeux de gestion

✦ Carte des unités de gestion

## IV - OBJECTIFS DE GESTION ET STRATEGIE

### IV.1 - Objectifs à long terme

### IV.2 - Objectifs opérationnels

### IV.3 - Stratégie

✦ Carte synthétique des actions à mettre en œuvre

### IV.4 - Programme d'actions

## V - PLAN D' ACTIONS

### V.1 - Fiches actions

### V.2 - Tableau de bord de suivi

✦ Calendrier des actions

✦ Tableau de suivi

### V.3 - Budget investissement et fonctionnement

### V.4 - Mise en œuvre avec les gestionnaires sur le site

V.5 - Evaluation de l'incidence du plan de gestion sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis

## VI - BIBLIOGRAPHIE

## VII - GLOSSAIRE

## VIII - ANNEXES

# MEMO : CAHIER DES CHARGES TYPE

Les éléments ci-dessous constituent une **base à la construction d'un cahier des charges** pour l'élaboration d'un plan de gestion. **Cette base est à préciser et détailler en fonction du contexte, des besoins et attentes du maître d'ouvrage.**

Plus le cahier des charges sera **détaillé dans la demande et ouvert aux propositions**, plus les offres seront précises et adaptées.

## I. OBJET DU MARCHÉ ET CONTENU ATTENDU

Le marché vise à missionner un prestataire pour réaliser le plan de gestion du site [...], situé sur la commune [...].

Dans ce cadre, le prestataire devra :

- Réaliser un état des lieux suffisant à l'établissement d'un plan de gestion sur les thématiques liées à la fréquentation, aux usages, au paysage, à l'historique, aux milieux naturels et à la gestion passée et actuelle. Pour cela il s'appuie sur des données publiées, la connaissance orale et la production de nouvelles données.
- Etablir un diagnostic synthétisant les enjeux du site.
- Proposer différents scénarios ou solutions pour les 10 ans à venir.
- Etablir un plan d'actions complet, détaillé et opérationnel.
- Assister et animer les réunions.

## II. MAITRE D'OUVRAGE ET PROPRIETE DES DONNEES

Le maître d'ouvrage est :

[...]

Le maître d'ouvrage disposera de la pleine et entière propriété intellectuelle des données et rapports d'étude produits (y compris les annexes et tout autre production réalisée lors de la mission : photographies, schémas, croquis, cartes, etc.) et en usera librement pour une durée illimitée dans le temps.

## III. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

*Resituer la prestation attendue dans l'historique du site (nouveau plan de gestion, relance du plan de gestion, cadre politique particulier, etc.*

*Présenter le secteur d'étude, ses limites (carte à fournir sur fond IGN 25000).*

*Etablir la liste des données disponibles, les références et dates.*

## IV. MISSION

Le prestataire devra regrouper une équipe pluridisciplinaire présentant des compétences environnementales (expertise écologique, faunistique et floristique, de paysage (éco-paysage)), en aménagement de site et gestion des milieux naturels.

Pour cela, le prestataire a la possibilité de faire appel à des sous-traitants ou à des cotraitants. Le prestataire doit fournir la liste et les CV de chaque personne intervenant sur les différents volets des prestations et doit en particulier établir ses compétences en matière d'expertise naturaliste.

## *a. Phase I : Etat des lieux et enjeux*

### Recueil des données existantes :

Le prestataire procède à la collecte des informations des données qui le concernent auprès des services et organismes compétents (services de l'état, collectivités, associations, etc.) et de la bibliographie existante. La liste des structures à consulter devra être établie par le prestataire puis soumise à validation auprès du maître d'ouvrage et de son assistant. Le prestataire établit une pré-liste à son offre.

Concernant les consultations réalisées, le prestataire devra rédiger un compte-rendu de décision synthétique qui sera transmis au maître d'ouvrage. Le compte-rendu stipulera notamment le nom de la personne rencontrée, ses coordonnées, la date de la rencontre et la nature des informations délivrées.

Les données ainsi récoltées permettront d'amender le rapport (climat, géologie, données naturalistes, usages, etc.). Les sources d'où proviennent les données devront être mentionnées.

### Diagnostic général :

Il s'agit ici de développer la situation, le contexte territorial, le climat, la géologie, la pédologie, etc. Les aspects fonciers seront traités s'ils sont disponibles au cadastre numérisé.

### Diagnostic paysager :

Il ne s'agit pas de réaliser une analyse paysagère au sens stricte, mais d'identifier ce qui fait l'identité du site, les composantes majeures, les éléments patrimoniaux (notamment historiques), les points noirs et les vues remarquables.

### Diagnostic écologique :

Le diagnostic écologique s'intéresse en priorité aux groupes suivants : flore et habitats naturels, oiseaux, mammifères et en particulier les chauves-souris, amphibiens, reptiles et insectes (espèces remarquables).

Pour chaque groupe, l'inventaire permettra de présenter : les espèces présentes et leur statut, un détail de l'écologie des espèces les plus remarquables, les menaces éventuelles, les enjeux.

Le prestataire détaillera dans son offre le temps passé à l'étude de terrain pour chaque groupe et les méthodes qu'il envisage d'employer. Un minimum de trois passages est attendu pour l'ensemble des groupes.

Une synthèse permettra également d'identifier les grands enjeux fonctionnels du site d'un point de vue écologique.

Il est rappelé au prestataire que le Département de la Seine-Saint-Denis dispose de nombreuses données liées à l'écologie. Par ailleurs le prestataire devra intégrer les objectifs de conservation du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, que le projet soit dans ou proche d'une des entités du site.

### Diagnostic des usages :

Le diagnostic des usages sera essentiellement basé sur les consultations. En fonction du contexte, le prestataire peut proposer des investigations plus approfondies.

L'objectif étant de présenter les usagers, leurs attentes, leurs impacts positives et négatives sur le site.

### Diagnostic de la gestion passée et actuelle :

A travers les consultations du gestionnaire actuel (et des éventuels anciens gestionnaires), le prestataire établira une synthèse de la gestion passée et actuelle en précisant les expériences

réussies et celles qui n'ont pas abouti aux objectifs escomptés.

### Synthèse des enjeux

A l'issue de chaque diagnostic et de l'ensemble des diagnostics, le prestataire synthétisera les enjeux relevés. La présentation des enjeux devra respecter ces trois critères :

- Précis,
- Synthétiques,
- Argumentés.

#### ***b. Phase II : Objectifs et stratégie***

Au regard du diagnostic produit, le prestataire identifiera les objectifs que le maître d'ouvrage devra se fixer et des scénarios pour les atteindre.

Cette phase sera ponctuée d'au moins une réunion de travail.

A l'issue de cette phase, le prestataire décline les enjeux en objectifs et propose une stratégie d'intervention.

Il est rappelé au prestataire que le plan de gestion a notamment vocation à répondre aux objectifs du DOCOB Natura 2000 (compatibilité et mise en œuvre des mesures).

#### ***c. Phase III : Plan d'actions et suivis***

Le prestataire élaborera un plan d'actions sur 10 ans avec une évaluation succincte à +5 ans. Ce plan comprendra à la fois les aspects écologiques, paysagers, mais aussi socio-économiques et de valorisation (notamment pédagogique).

Le programme d'actions devra être un véritable projet opérationnel et détaillé où apparaîtront clairement :

- les modalités d'animation de la gestion ;
- les modalités de gestion des milieux ;
- les suivis scientifiques ;
- les éventuels travaux à envisager à court et long termes ;
- les aménagements nécessaires, la gestion des accès et des aires naturelles d'accueil ;
- la gestion des activités et notamment des activités interdites (moto-cross, quad, feu, etc.) ;
- les supports d'informations nécessaires ;
- les éventuelles études complémentaires à réaliser ;
- les gestionnaires et partenaires possibles, comités consultatifs de gestion, contractualisations éventuelles (en particulier pour Natura 2000) ;
- les possibilités d'accueil du public (capacité de fréquentation, vocation du site, valorisation, visites guidées) et réglementation d'usages au besoin ;
- le suivi des opérations ;
- les moyens financiers et humains nécessaires ;
- les possibilités de cofinancement ;
- ...

Les actions proposées seront hiérarchisées en fonction de l'urgence et de l'importance (relation directe avec les choix du maître d'ouvrage).

Une attention particulière sera portée à l'organisation des aménagements d'accueil du public et la valorisation du site. Concernant les propositions de valorisation, elles s'intéresseront prioritairement au grand public et devront impliquer les partenaires évoluant dans le domaine de l'environnement.

Les actions proposées seront présentées sous forme de fiches actions sur le modèle [*présenté dans ce document (Partie : Plan d'actions : Comment et quand ?)*].

Un tableau de bord sera réalisé afin de visualiser la planification des actions sur les 10 ans, leur suivi, les budgets associés et les moyens de l'évaluation à + 10 ans.

Le plan de gestion devra enfin contenir une évaluation des incidences de l'ensemble des actions prévues sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis (voire des sites proches), notamment pour les questions de coupe de bois

*Au besoin : Mise en œuvre avec les gestionnaires sur le site.*

## V. RESTITUTION

### a. Rapports

Les 3 phases feront l'objet d'un rapport intermédiaire qui sera validé par un Comité d'élaboration et le maître d'ouvrage.

Pour chaque Comité d'élaboration, le prestataire remettra une version numérique au format PDF à chaque membre du comité (transmission par mail ou téléchargement sur une plate-forme), au moins 10 jours avant la réunion. Le maître d'ouvrage recevra une version Microsoft Word sur laquelle il inscrira ses remarques.

En fin de mission, le prestataire remettra :

- Trois versions papier du plan de gestion et de ses annexes (couleur, recto-verso).
- Deux supports numériques du plan de gestion, de ses annexes et de tout autre production. Les rapports seront au format compatible Microsoft Word et PDF, la cartographie sous Arcgis (géoréférencée RGF 93), les autres productions au format d'origine. Le support numérique peut être un CD, un DVD, ou encore une clé USB.
- Les tableaux de données selon les attentes de l'ODBU (faire la demande des champs à remplir à l'ODBU).
- Les rapports seront richement illustrés de cartes, photographies prises sur site, croquis et schémas afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

### b. Réunions

Le prestataire organisera au minimum 4 réunions :

- Réunion de lancement (Comité d'élaboration).
- Réunion de présentation du diagnostic et des enjeux (Comité d'élaboration).
- Réunion de travail avec le maître d'ouvrage sur les objectifs et la stratégie.
- Réunion de présentation de la stratégie et des actions (Comité d'élaboration).

Les invitations seront transmises par le maître d'ouvrage. Chaque réunion fera l'objet :

- D'une présentation grâce à un diaporama (réalisé par le prestataire et transmis au maître d'ouvrage a minima 8 jours avant la réunion).
- D'un compte rendu de décision (réalisé par le prestataire et transmis au maître d'ouvrage a maxima 8 jours après la réunion).
- Le maître d'ouvrage se charge de la transmission du compte rendu de décision validé.

Le prestataire est libre de proposer tout complément jugé nécessaire à son offre, en option.

## VI. DONNEES FOURNIES AU PRESTATAIRE

Le maître d'ouvrage remettra au prestataire toutes les données qu'il a en sa possession et qui se révéleraient nécessaires à l'établissement du plan de gestion.

Il s'agit notamment :

- *Citer ces données*